

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2013

---

SIMPLIFICATION DES NORMES APPLICABLES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES - (N° 725)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 29

présenté par  
M. Guy Geoffroy

-----

**ARTICLE 25 QUATER**

Compléter cet article par les quatre alinéas suivants :

« II. – Le code de la construction et de l’habitation est ainsi modifié :

« 1° Au début du quatrième alinéa de l’article L. 302-1, les mots : « Ces objectifs et ces principes » sont remplacés par les mots : « Les objectifs et les principes mentionnés au troisième alinéa ». » ;

« 2° Au premier alinéa de l’article L. 302-2, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot : « cinquième » ;

« 3° Au II de l’article L. 302-8, le mot : « douzième » est remplacé par le mot : « treizième ». ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination, destiné à tenir compte de l’ajout d’un nouvel alinéa à l’article L. 302-1 du code de la construction et de l’habitation par le présent article 25 quater.